



P.6

## Budget

Le budget municipal 2020



P.8

## Élections

Votre nouveau conseil municipal



P.10

## Pandémie

Retour sur la période de confinement



P.14

## Santé

L'Espace Médical du Chêne

n° 112  
Sept. 2020

# Le Caillotin

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

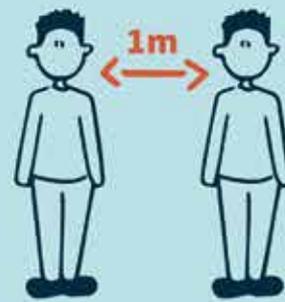
BONNE RENTRÉE  
2020

**Pour nous protéger et protéger  
les personnes vulnérables,**

## **CONTINUONS D'APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES**



**Se laver les mains plusieurs fois  
par jour, avec de l'eau et du savon  
ou du gel hydroalcoolique**



**Respecter une distance de sécurité  
d'au moins 1 mètre**



**Éternuer ou tousser  
dans son coude**



**Se saluer sans s'embrasser  
ni se serrer la main**

# • LE MOT DU MAIRE



*Madame, Monsieur,*

Lors des élections municipales et communales du 15 mars dernier, vous avez élu pour les six ans à venir, la « liste pour la défense des intérêts communaux ». Tous les élus vous remercient de votre confiance.

Le 26 mai, j'ai été élu à l'unanimité par le Conseil Municipal, Maire de Rosières, succédant ainsi à Jacques RIGAUD.

C'est un grand honneur, mais aussi une grande responsabilité, tant le bilan de Jacques RIGAUD et de ses équipes successives est remarquable puisqu'en 43 ans, notre commune est devenue l'une des communes les plus attractives de l'agglomération troyenne.

Notre mission est de poursuivre le développement de Rosières, tout en améliorant la qualité de vie, sans augmenter la fiscalité locale grâce à une gestion rigoureuse et efficace.

Comme vous le savez, la crise sanitaire que nous traversons a rendu les conditions d'installation de la nouvelle équipe municipale plus difficiles. Deux dossiers importants nous ont immédiatement mobilisés durant les trois premiers mois : l'ouverture de l'Espace

Médical du Chêne, dont les Caillotins peuvent être fiers, et la création d'une dixième classe élémentaire pour laquelle nous avons fait en sorte que tout soit prêt pour la rentrée scolaire. J'en profite pour saluer l'efficacité et le volontarisme des services municipaux qui ont travaillé dans des conditions peu favorables ces derniers mois.

Fidèle à ses engagements, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020 et de ne pas avoir recours à l'emprunt pour la réalisation des investissements.

Je sais que nous avons beaucoup à réaliser en raison de la forte croissance de Rosières. J'ai conscience que nos moyens financiers sont limités car modestes. Je compte sur votre confiance, votre patience et votre soutien pour poursuivre un développement harmonieux de Rosières.

Vous pouvez compter sur mon entier dévouement et celui de mon équipe.

**Yves REHN**  
*Maire*

*Vice-Président de Troyes Champagne Métropole*

## 1. LE CONSEIL MUNICIPAL

PAGES 4-5

## 2. LE BUDGET COMMUNAL

PAGES 6-7

## 3. RETOUR SUR LES ÉLECTIONS

PAGES 8-9

## 4. LA CRISE SANITAIRE

PAGES 10-11

## 5. CADRE DE VIE

PAGES 12-13

## 6. VIE MUNICIPALE

PAGES 14-21

## 7. VIE ASSOCIATIVE

PAGES 22-34

*Le Caillotin*

- **Directeur de la publication :**  
Yves REHN
- **Comité de lecture :** Commission Affaires sociales, vie associative et vie locale
- **Création, mise en page :**  
SYSCOM'  
([www.agence-syscom.com](http://www.agence-syscom.com))
- **Impression :** DM Lettres
- **Dépôt légal :** 26-330/0

# • LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13 février 2020

Le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** la modification du tableau des effectifs du personnel communal en créant un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe et deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour permettre deux recrutements d'agents par voie de mutation et l'avancement de grade d'un agent communal.
- **A APPROUVÉ** le projet de périmètre du SDEA.
- **A APPROUVÉ** les nouveaux statuts du futur syndicat mixte fermé adoptés par le Comité du SDEA le 18 septembre 2018.
- **A APPROUVÉ** la dénomination « Espace Médical du Chêne » pour la future maison médicale.
- **A ÉMIS UN AVIS FAVORABLE** à la passation de divers avenants pour les travaux de construction de l'Espace médical du Chêne pour un montant de 41 422,05 € HT.
- **A APPROUVÉ** le renouvellement de l'installation communale d'éclairage public rue du Lavoir.
- **A APPROUVÉ** la cession des parcelles cadastrées section ZC n° 625, 627, 628 et 629 (superficie totale : 296 m<sup>2</sup>) situées rue Denis Papin, à la société Compositex, pour un montant total de 4 000 €.

## Séance du 5 mars 2020

Le Conseil Municipal :

- **A FIXÉ** le montant des loyers et des charges communes des occupants de l'Espace Médical du Chêne.
- **A APPROUVÉ** l'avenant n° 2 à la convention d'adhésion au service paies à façon du Centre de Gestion.

- **A ACCEPTÉ** la proposition d'un virement de 15 330 € sur les crédits à reporter en dépenses au budget primitif 2020 du budget annexe « Espace Médical du Chêne ».

## Séance du 26 mai 2020

Monsieur Jacques RIGAUD, Maire sortant :

- **A DÉCLARÉ** installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux élus le 15 mars 2020.
- **A PROPOSÉ**, à la demande de plusieurs élus, que la séance se tienne à huis-clos, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19.

Le Conseil Municipal :

- **A ÉLU** Maire, Monsieur Yves REHN.
- **A APPROUVÉ** la création de 7 postes d'adjoints au Maire.
- **A ÉLU** Monsieur Michel OUDIN, 1<sup>er</sup> adjoint, Madame Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, 2<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur Patrick MELCHERS, 3<sup>ème</sup> adjoint, Madame Béatrice HENRY, 4<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur Arnaud RAYMOND, 5<sup>ème</sup> adjoint, Madame Françoise POINSENOT, 6<sup>ème</sup> adjointe et Monsieur Jean-Luc PLAISANCE, 7<sup>ème</sup> adjoint.
- **A FIXÉ** le montant des indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué.
- **A DÉLÉGUÉ** des attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire.
- **A ADOPTÉ** un règlement intérieur.
- **A CRÉÉ** des commissions municipales permanentes.
- **A AUTORISÉ** la mise à disposition temporaire à titre gratuit de l'ex cabinet dentaire de deux praticiens, futurs occupants de

l'Espace Médical du Chêne, en l'attente de l'achèvement des travaux de ce dernier.

## Séance du 29 juin 2020

Le Conseil Municipal :

- **A DÉSIGNÉ** les conseillers municipaux membres des commissions municipales permanentes.
- **A DÉSIGNÉ** un correspondant défense.
- **A DÉSIGNÉ** un représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale de la société SPL X-Démat.
- **A ÉLU** les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.
- **A ÉLU** un délégué du Conseil Municipal au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- **A DÉSIGNÉ** les représentants du Conseil Municipal au comité social des agents communaux.
- **A VOTÉ** les taux de fiscalité directe locale 2020.
- **A APPROUVÉ** la révision des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- **A APPROUVÉ** la modification du tableau des effectifs du personnel communal en créant un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour permettre l'avancement de grade d'un agent communal.
- **A APPROUVÉ** la modification du tableau des effectifs du personnel communal en créant un emploi à temps complet de responsable de Pôle Finances-RH à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.
- **A INSTAURÉ** la prime exceptionnelle liée à la reconnaissance de l'activité de certains agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

- **A FIXÉ** le montant maximum de cette prime à 1 000 €.
- **A DÉCIDÉ**, en l'attente du vote du budget primitif 2020, de verser aux associations pour lesquelles le montant de la subvention allouée en 2019 a été supérieur à 1 000 €, un acompte correspondant à 30 % du montant de la subvention perçue en 2019.
- **A APPROUVÉ** l'admission de créances en non-valeur pour 4 348,88 €.
- **A FIXÉ** les tarifs de l'accueil de loisirs de juillet 2020.
- **A EXAMINÉ** le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2020.

## Séance du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal :

- **A ÉLU** des délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

## Séance du 27 juillet 2020

Le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le compte de gestion 2019 dressé par le Receveur pour le budget communal.
- **A APPROUVÉ** le compte de gestion 2019 dressé par le Receveur pour le budget annexe Espace Médical du Chêne.
- **A APPROUVÉ** le compte administratif 2019 du budget communal présenté qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 236 479,04 € et un déficit d'investissement de 886 592,19 € après déduction des restes à réaliser, soit un excédent total de 349 886,85 €.
- **A APPROUVÉ** le compte administratif 2019 du budget annexe Espace Médical du Chêne présenté qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 242 620 € et un déficit d'investissement de 242 448,94 € après déduction des restes à réaliser, soit un excédent total de 171,06 €.
- **A AFFECTÉ** le résultat du budget communal comme suit :
  - Financement de la section d'investissement : 886 592,19 €.
  - Excédent de fonctionnement reporté : 349 886,85 €.
  - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 218 210,31 €.
- **A AFFECTÉ** le résultat du budget annexe Espace Médical du Chêne comme suit :
  - Financement de la section d'investissement : 242 448,94 €.
  - Excédent de fonctionnement reporté : 171,06 €.
  - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 65 395,94 €.
- **A APPROUVÉ** le budget primitif 2020 de la commune.



- **A APPROUVÉ** le budget primitif 2020 du budget annexe Espace Médical du Chêne.
- **A DÉCIDÉ** l'exonération d'une partie de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2020 pour tenir compte de la période d'état d'urgence sanitaire.
- **A DÉSIGNÉ** les Conseillers municipaux membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- **A FIXÉ** les conditions de dépôt des listes candidates pour la Commission de Délégation de Service Public.
- **A DÉSIGNÉ** les délégués du Conseil Municipal au Comité de Tourisme de la Région de Troyes.
- **A DÉSIGNÉ** les membres du jury des Maisons Fleuries.
- **A DÉSIGNÉ** les délégués du Conseil Municipal au Comité des Fêtes et des Loisirs de Rosières.
- **A ÉLU** les délégués du Conseil Municipal au comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA).
- **A ÉTABLI** une liste de contribuables pouvant être désignés par les services fiscaux pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs.
- **A DÉCIDÉ** de l'organisation de la formation des élus et des crédits affectés à celle-ci.
- **A DÉCIDÉ** de la révision des tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2020-2021.
- **A FIXÉ** les tarifs pour les services périscolaires et l'accueil de loisirs des vacances scolaires et des vacances de pré-rentrée pour l'année scolaire 2020-2021.
- **A APPROUVÉ** la proposition de gratuité des loyers des mois de juillet et août 2020 pour tenir compte du retard de livraison de leurs cabinets aux futurs praticiens de l'Espace Médical du Chêne.

Retrouvez les dates de conseil municipal sur :

[www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr)

Rubrique vie municipale / le Conseil Municipal / Les séances du CM

# LE BUDGET COMMUNAL 2020

## UN CONTEXTE EXCEPTIONNEL

Vote par la nouvelle équipe municipale le 27 juillet dernier, le budget 2020, qui s'inscrit dans un contexte inhabituel lié à la crise sanitaire actuelle, prévoit principalement de mener à leur terme les projets d'investissement non réalisés, ou réalisés partiellement en 2019, mais aussi les nouveaux projets qui s'avèrent indispensables.

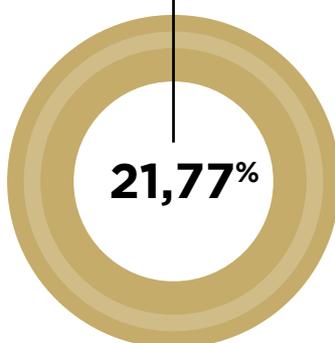
Ce budget a été construit avec la même démarche prudentielle qui a permis à l'équipe précédente de préserver une solide capacité d'investissement grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

## LE BUDGET 2020 SE CARACTÉRISE PAR :

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, avec une recherche systématique d'économies et d'efficacité, ce qui permet de dégager des capacités d'investissement.
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité, comme c'est le cas depuis 2009, et conformément aux engagements du Conseil Municipal élu en mars 2020 (voir graphiques ci-dessus).
- Une enveloppe d'environ 140 000€ votée pour financer les subventions aux associations.

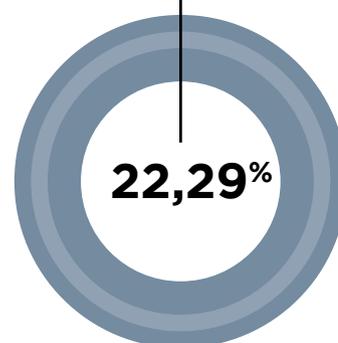
### TAUX SUR FONCIER BÂTI

Taux 2019 et 2020 inchangés



### TAUX SUR FONCIER NON BÂTI

Taux 2019 et 2020 inchangés



### TAXE D'HABITATION\*

Rappel du taux 2019 maintenu en 2020 : **18,63 %**

\* Conformément à l'article 16 de la loi de finances 2020 prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités ne disposent plus du pouvoir de voter les taux sur la taxe d'habitation. Le taux de la taxe d'habitation 2020 sera égal au taux appliqué en 2019.

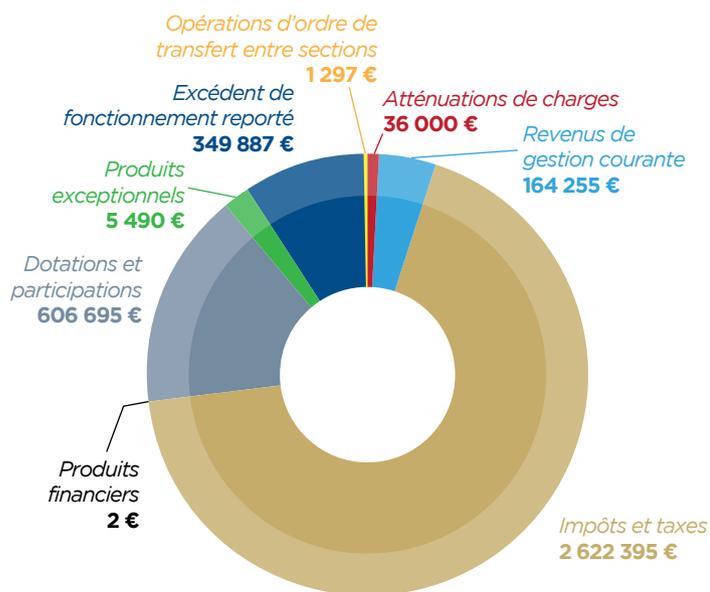
- Un autofinancement de 393 643€ (l'autofinancement est une recette d'investissement dégagée par l'excédent de fonctionnement qui permet de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt).
- Une charge de la dette qui continue de baisser, grâce à un

recours limité à l'emprunt depuis plusieurs années : pas de recours à l'emprunt en 2020 pour le budget général, ce qui aura pour conséquence une diminution de l'encours de la dette.

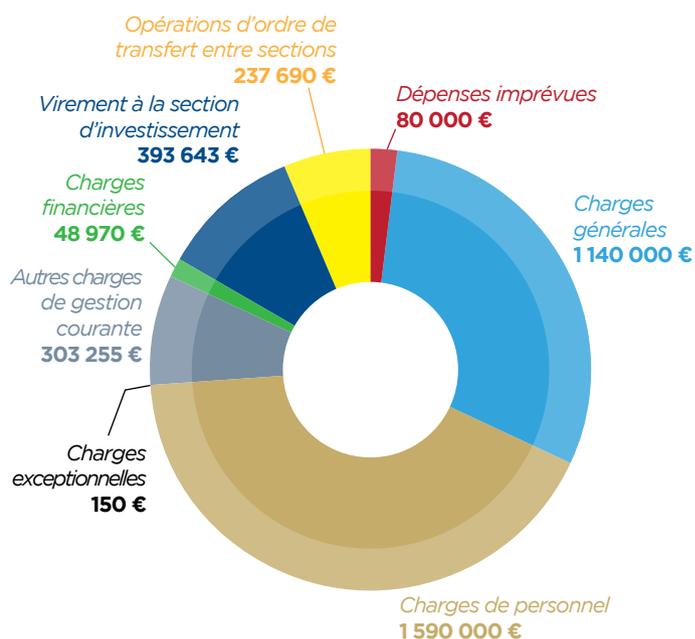
- Une enveloppe d'environ 1,5 M€ dédiée aux investissements.

# PRÉSENTATION PAR NATURE

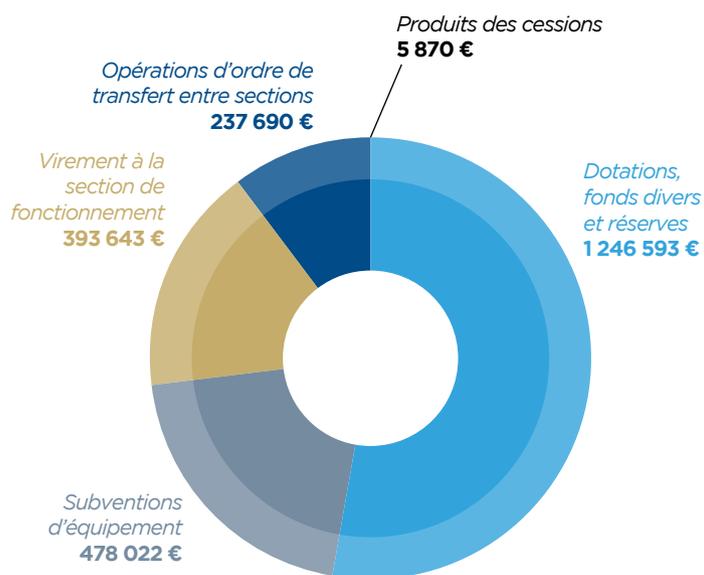
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 3 793 708 €



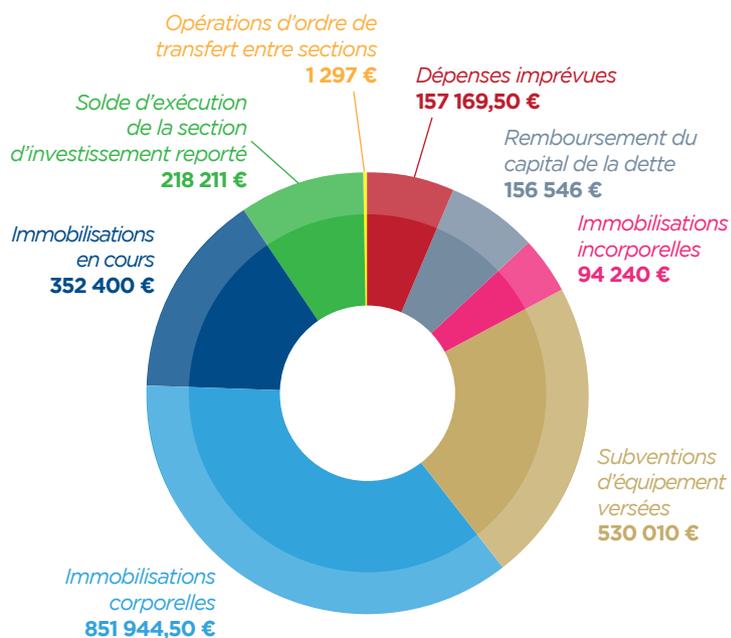
## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 3 793 708 €



## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2 361 818 €



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2 361 818 €



# LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

**Le 15 mars dernier se tenait le premier tour des élections municipales.**

Seule la « Liste pour la défense des intérêts communaux » s'était présentée aux suffrages des Caillotins ; elle fut donc élue dès le premier tour. La réunion d'installation du Conseil municipal devait se tenir le vendredi suivant, mais la crise du coronavirus est venue contrarier le calendrier électoral. La réunion d'installation, présidée par M. Jacques RIGAUD, Maire sortant, a donc eu lieu le 26 mai 2020 et M. Yves REHN, a été élu, à l'unanimité, Maire de la commune de Rosières. Puis le Conseil municipal a déterminé le nombre de commissions permanentes et désigné les conseillers municipaux dans chacune d'elles :

## MAIRE :

- **M. Yves REHN**

## ADJOINTS ET CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ :

7 adjoints (délégations de fonctions)

- **1<sup>er</sup> adjoint : M. Michel OUDIN**

Cadre de vie, Affaires sociales, Vie associative / affaires culturelles, Fêtes et cérémonies

- **2<sup>ème</sup> adjointe : Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU**

Affaires sociales, Suivi de la gestion de l'Espace Médical du Chêne

- **3<sup>ème</sup> adjoint : M. Patrick MELCHERS**

Sports

- **4<sup>ème</sup> adjointe : Mme Béatrice HENRY**

Communication écrite, Vie locale, Développement des nouvelles technologies d'information et de communication

- **5<sup>ème</sup> adjoint : M. Arnaud RAYMOND**

Bâtiments

- **6<sup>ème</sup> adjointe : Mme Françoise POINSENOT**

Embellissement de la commune, Accueil de loisirs (de 3 à 12 ans), Jeunesse (à partir de 13 ans)

- **7<sup>ème</sup> adjoint : M. Jean-Luc PLAISANCE**

Voirie

- **Conseiller municipal délégué : M. Jacky LAHAYE**

Affaires scolaires, restauration scolaire, sécurité

## COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

### COMMISSION TECHNIQUE :

- **Président de droit : M. Yves REHN**
- **Vice-Président : M. Arnaud RAYMOND, Adjoint au Maire**

- **Membres : M. Jean-Luc PLAISANCE, Adjoint au Maire - M. Jacques RIGAUD, Conseiller Municipal - Mme Florence LEPLAT, Conseillère Municipale - M. Jérôme LO-HOINING, Conseiller Municipal - Mme Caroline HECKLY, Conseillère Municipale - Mme Natacha VAIRELLES, Conseillère Municipale - M. Cristian NACU, Conseiller Municipal - Mme Audrey BIDAUD, Conseillère Municipale.**

### COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS :

- **Président de droit : M. Yves REHN**
- **Vice-Présidente : Mme Françoise POINSENOT, Adjointe au Maire**

- **Membres : M. Patrick MELCHERS, Adjoint au Maire - M. Jacky LAHAYE, Conseiller Municipal Délégué - M. Raphaël GELARD, Conseiller Municipal - M. Franck FEDER, Conseiller Municipal - Mme Emmanuelle POITRIMOL, Conseillère Municipale - Mme Stéphanie JONIAUX, Conseillère Municipale - Mme Laure CLERGET, Conseillère Municipale - M. Chris BIGORGNE, Conseiller Municipal.**

### COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE ET VIE LOCALE :

- **Président de droit : M. Yves REHN**
- **Vice-Président : M. Michel OUDIN, Adjoint au Maire**

- **Membres : Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, Adjointe au Maire - Mme Béatrice HENRY, Adjointe au Maire - Mme Annie BRANGBOUR,**

Conseillère Municipale - Mme Annie PERINET, Conseillère Municipale - Mme Marlène GAURIER, Conseillère Municipale - M. Rémi DAUPHIN, Conseiller Municipal - Mme Valérie RUINET, Conseillère Municipale.

### COMMISSION FINANCES :

- **Président de droit : M. Yves REHN**

- **Membres : M. Michel OUDIN, Adjoint au Maire - Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, Adjointe au Maire - M. Patrick MELCHERS, Adjoint au Maire - Mme Béatrice HENRY, Adjointe au Maire - M. Arnaud RAYMOND, Adjoint au Maire - Mme Françoise POINSENOT, Adjointe au Maire - M. Jean-Luc PLAISANCE, Adjoint au Maire - M. Jacky LAHAYE, Conseiller Municipal Délégué.**

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

- **Président de droit : M. Yves REHN**

### Membres du Conseil Municipal élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S :

- **M. Michel OUDIN, Adjoint au Maire**
- **Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, Adjointe au Maire**
- **Mme Annie BRANGBOUR, Conseillère Municipale**
- **Mme Emmanuelle POITRIMOL, Conseillère Municipale**
- **M. Chris BIGORGNE, Conseiller Municipal**

### Pour information, membres représentants les associations :

- **Madame Rolande AUGIZEAU, représentant les Amis de Rosières,**
- **Madame Jeannine RIGAUD, représentant les Paralysés de France,**
- **Madame Martine YOVANOVITCH, représentant Génération Mouvements,**
- **Madame Nadine BOULEZ et Madame Liliane HERVEUX, représentant l'UNC-AFN**

# LE CONSEIL MUNICIPAL



**Yves REHN**  
Maire



**Michel OUDIN**  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire



**Nadège LEVAIN-LAURENCEAU**  
2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire



**Patrick MELCHERS**  
3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire



**Béatrice HENRY**  
4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire



**Arnaud RAYMOND**  
5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire



**Françoise POINENOT**  
6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire



**Jean-Luc PLAISANCE**  
7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire



**Jacky LAHAYE**  
Conseiller Municipal Délégué

## CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX



Jacques RIGAUD



Florence LEPLAT



Emmanuelle POITRIMOL



Stéphanie JONIAUX



Annie BRANGBOUR



Rémi DAUPHIN



Caroline HECKLY



Laure CLERGET



Annie PERINET



Raphaël GELARD



Natacha VAIRELLES



Audrey BIDAUD



Marlène GAURIER



Franck FEDER



Cristian NACU



Chris BIGORGNE



Jérôme LO-HOI-NING



Valérie RUINET

# LA COMMUNE DE ROSIÈRES PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

**Le 17 mars dernier, chacun était invité à se confiner chez soi de façon à limiter la propagation du coronavirus, et ainsi soulager les équipes médicales des hôpitaux qui rencontraient des difficultés face à l'afflux des malades atteints de la Covid 19.**

**D**urant cette période, si beaucoup ont dû arrêter leur activité professionnelle, d'autres ont poursuivi leurs missions. Il y avait bien sûr le personnel médical qui était en première ligne, mais certains métiers se sont révélés indispensables au quotidien, notamment les employés des commerces alimentaires, les agents de ramassage des déchets, de l'entretien des locaux, et bien d'autres... Un grand merci à toutes ces personnes pour leur dévouement et leur professionnalisme.

## L'ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX DURANT LE CONFINEMENT

Conformément aux directives nationales, l'ensemble des services de la mairie de Rosières ont été fermés au public le 17 mars. Cependant, la municipalité et le personnel sont restés mobilisés et à l'écoute des habitants. Tous les agents pouvant l'être, compte tenu de leurs missions, ont été placés en télétravail et ont poursuivi leur travail à distance. Le personnel des services techniques est resté mobilisé afin d'assurer le nettoyage ponctuel de

la commune, des points d'apport volontaire, la distribution de sacs de tri, la surveillance des bâtiments communaux...

La commune a renforcé sa communication en tenant informés les habitants de Rosières par le biais de son site Internet. Un accueil téléphonique a été maintenu pendant toute la durée du confinement aux horaires habituels d'ouverture de la mairie, ainsi qu'un accueil physique, sur rendez-vous et pour les cas d'urgence.

## LA SOLIDARITÉ AVEC LES PLUS FRAGILES

Deux agents affectés habituellement au transport social appelaient chaque jour les personnes de plus de 65 ans qui en avaient fait la demande. La distribution des colis de la Banque Alimentaire a été maintenue, avec des précautions particulières répon-

La municipalité remercie chaleureusement l'employée d'Intermarché qui, en collaboration avec le magasin de Rosières - route d'Auxerre, s'est proposée spontanément pour livrer au domicile des personnes les plus fragiles, leur liste de courses.

dant à la distanciation nécessaire pour que la sécurité de chacun soit assurée.

## LE PERSONNEL DU PÔLE ENFANCE MOBILISÉ POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Pendant le confinement, la directrice de l'Accueil de loisirs,

## DISTRIBUTION DE MASQUES AUX HABITANTS

La commune de Rosières, après avoir recensé les besoins des Caillotins de plus de 11 ans, a fait distribuer par les agents municipaux, dans chaque boîte aux lettres, **3 500 masques** commandés par Troyes Champagne Métropole, les 7 et 8 mai. **7 000 masques** supplémentaires, financés cette fois par la commune de Rosières et par le Département de l'Aube, ont été distribués les 8 et 9 juin.





la directrice-adjointe et des animatrices du Pôle Enfance de la commune se sont portées volontaires pour assurer la garde des enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise, les mercredis, week-ends et jours fériés (lundi de Pâques, 8 mai) et les vacances de printemps. Les animatrices ont accueilli des petits groupes d'enfants de 3 ans à 11 ans et les ont divertis avec des jeux de société, des jeux extérieurs et des activités de création tout en assurant une éducation permanente aux gestes barrière.



le dispositif 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme) a été mis en place sur la commune en partenariat avec l'Education nationale.

L'équipe d'animation du Pôle Enfance a donc proposé des activités éducatives sur le temps scolaire aux élèves qui ne pouvaient être accueillis par les enseignants en raison des contraintes de distanciation sociale en classe.

Ainsi, à partir du 8 juin 2020, une trentaine d'enfants ont pu

pratiquer et découvrir des activités diverses et variées avec au programme : golf, yoga, parcours sportifs, arts plastiques, jeux de rôles, jeux musicaux, initiation à la citoyenneté...

## UNE REPRISE PAR ÉTAPES

L'école de Rosières a progressivement accueilli les enfants des parents qui le souhaitaient à partir du 18 mai, dans le respect des préconisations sanitaires.

La mairie a rouvert ses portes le 18 juin, après que les services techniques aient procédé à la mise en sécurité des agents et des usagers, notamment en installant des vitres en Plexiglass® à l'accueil, un marquage au sol pour respecter les règles de distanciation, ainsi que la mise à disposition d'un distributeur de gel hydroalcoolique.



Au moment de la rédaction de cet article, les lieux publics tels que le gymnase, la salle des fêtes, ... restent fermés. Nous espérons vivement que les restrictions dues à la période si particulière que nous vivons seront assouplies à la rentrée.

Afin de poursuivre le programme scolaire, les enseignants de l'école élémentaire sont restés en contact avec leurs élèves durant toute la période de confinement, en leur proposant des cours à distance par le biais d'échanges de mails.

## LE DISPOSITIF 2S2C À L'ÉCOLE PENDANT LE DÉCONFINEMENT

Dans le cadre de la reprise progressive de la classe dans les écoles lors du déconfinement,

Le réflexe pour s'informer quotidiennement, et notamment en période de crise consulter le site de la mairie [www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr) régulièrement mis à jour.

## ● A PROPOS DU FLEURISSEMENT...

**Vous l'aviez certainement remarqué, le fleurissement de notre commune s'est fait plus discret cette année.**

**E**n effet, le confinement et ses contraintes ainsi que la protection sanitaire des personnels techniques n'ont pas permis de fleurir parterres, massifs et jardinières dans les conditions habituelles.

Par ailleurs, les concours communal et départemental, gages d'embellissement de Rosières, n'ont pu être organisés.

Alors merci à nos jardiniers municipaux de nous avoir quand même offert un cœur de ville et ses entrées fleuries aux couleurs flamboyantes de l'été.



## ENTRETIEN DE LA TECHNOPOLE

Les travaux d'entretien des espaces verts ont repris sur l'ensemble de la commune et notamment dans la zone de la Technopole où la végétation avait prospéré durant ces derniers mois.



## AIRE DE JEUX COMPLEXE SPORTIF RAYMOND LAURENT

Suite à une visite de contrôle de la Direction de la jeunesse et des sports il y a deux ans, nous avons dû remettre aux normes différents jeux et changer certains d'entre eux. Si le terrain avait été accepté en l'état, nous avons malgré tout décidé de remplacer les gravillons par un revêtement souple afin de limiter leur épandage dans le gazon, et mieux amortir la réception au sol des enfants.



# QUELQUES RAPPELS

## Entretien des haies

En cette fin d'été, vous avez taillé vos haies mais il en reste beaucoup trop qui ne sont pas entretenues. Ainsi, elles cachent parfois la signalisation et peuvent être dangereuses lorsque les piétons sont dans l'obligation d'emprunter la chaussée. Pensez à les entretenir !



## Civisme animalier

Malgré de nombreux rappels et la présence de distributeurs de

sacs, nous constatons que des déjections canines jonchent la Voie Verte et les trottoirs.

**Merci de penser aux semelles des promeneurs en ramassant les déjections de votre animal !**

# PAIEMENTS DE PROXIMITÉ AU TABAC-PRESSE DE ROSIÈRES

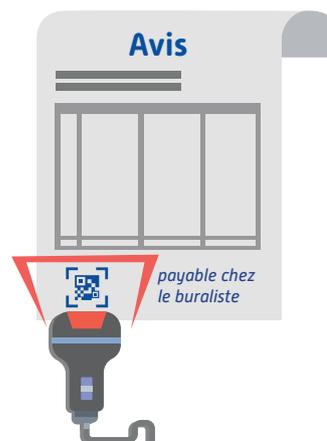


**D**epuis le 28 juillet dernier, vous pouvez payer vos factures de crèche, hôpital, amendes ou impôts\*, en espèces jusqu'à 300 € et en carte bancaire sans limitation, au bureau de tabac de Rosières situé 9 rue du Chêne.

Pour le paiement, réalisé en toute confidentialité à l'aide d'un terminal sécurisé, il suffit de vous assurer que votre facture ou avis de paiement comporte un « **QR code** » et que la mention « **payable auprès d'un buraliste** » figure bien dans les modalités de paiement. Dans le cas contraire, la facture devra être réglée selon les modalités habituelles indiquées sur le document. Il n'est pas nécessaire de confier sa facture au buraliste qui n'a accès à aucune information de nature personnelle.

*\*Pour les impôts, le paiement peut s'effectuer jusqu'à 300 euros. Les règlements d'un montant supérieur devront se faire par voie dématérialisée.*

- 1** Vérifiez que votre avis comporte :
  - un QR code
  - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement



- 2** Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



# ● ESPACE MÉDICAL DU CHÊNE

**Le 7 mars 2020, Jacques RIGAUD, maire de la commune, inaugurerait la maison médicale, dénommée « Espace Médical du Chêne », en vue d'une ouverture au 1<sup>er</sup> avril.**

**M**alheureusement, l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement à compter du 17 mars ont stoppé les travaux et contraint la municipalité à reporter la date de livraison des espaces aux praticiens.

Depuis le déconfinement, le 11 mai dernier, tout a été mis en œuvre pour finaliser les travaux afin d'accueillir les praticiens dans leurs nouveaux locaux. Ceux-ci ont ainsi pu s'installer à la mi-juillet.

**Vous pouvez à présent consulter dans l'espace dédié au sec-teur médical :**

- un médecin généraliste
- un gynécologue
- une sage-femme

**et dans l'espace paramédical :**

- deux pédicures-podologues
- deux ostéopathes
- un réflexologue
- un art-thérapeute/graphothérapeute



- une sophrologue
- une infirmière
- une diététicienne-nutritionniste

qui vous accueilleront dans des locaux clairs et spacieux sur une superficie globale de 900 m<sup>2</sup>. Un parking de 18 places est mis à disposition des patients.

*\* Les coordonnées des praticiens figurent dans les Infos pratiques à la fin du Caillotin*



# • UNE PAUSE NATURE PRÈS DE CHEZ NOUS POUR L'ACCUEIL DES LOISIRS DE L'ÉTÉ 2020

Ils étaient encore nombreux cette année à prendre le chemin de l'accueil de loisirs de Rosières du 6 au 31 juillet dernier.

**E**u égard à la crise sanitaire et aux mesures imposées, l'équipe d'animation les a accueillis autour du thème de la nature, privilégiant ainsi des activités de plein air et de proximité.

Au programme des enfants de 3 à 6 ans : des balades nature, des ateliers découverte de la faune et de la flore, des activités manuelles comme des plantations, la confection d'un herbier, des ateliers peinture, modelage, etc.

De belles sorties également au programme : acrobranche à Lusigny, découverte du Parc des moulins ou journée à la ferme pédagogique de la Marque.



La ferme pédagogique



Grimpobranche

Les jeunes de 6 à 12 ans, quant à eux, ont découvert le plaisir du canoë à Lusigny, du laser game en forêt ou de la sortie acrobranche à Lusigny.

Tournois de foot, de tennis, sorties vélo, chasse aux insectes, construction de cabanes, autant d'activités qu'ils ont pu partager entre copains.

Un bel été de découverte, de détente, le plaisir d'être ensemble dans le respect des règles de partage, d'éducation et de citoyenneté et peut-être déjà l'envie de revenir l'an prochain.

## LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE

Par mesure de précaution et pour limiter tout risque lié à la vie en collectivité avec hébergement, aucun séjour avec hébergement n'a été proposé aux enfants de 6 à 12 ans contrairement aux années précédentes.

Toujours par sécurité sanitaire, le club ados n'a proposé aucune activité ni séjour avec hébergement.

Des modalités particulières pour le respect des gestes barrière et de distanciation : lavage des mains, distanciation des groupes d'enfants lors des activités, prise des repas dans le respect des règles, etc. autant de mesures que l'équipe d'animation a dû faire respecter tout au long des activités. Un grand merci à eux.

# ● RETOUR SUR LA CLASSE DE NEIGE

**42 élèves de CM2 sont partis en classe de neige à Bellevaux en Haute-Savoie du 21 au 31 janvier 2020.**

**A**ccompagnés de leurs instituteurs, Monsieur GAC et Madame ANCELIN, 42 enfants de CM2 ont vécu, pour la majeure partie d'entre eux, leur premier séjour en collectivité loin des parents. Ils s'étaient donc levés de bon matin pour monter dans le car, direction la Haute-Savoie où ils furent accueillis au chalet Les

Moineaux à Bellevaux, petite commune située à 25 km de Thonon-les-Bains.

Après les cours studieux du matin, les après-midi étaient consacrés à la pratique du ski qui fut une découverte pour certains. En fin de semaine, chacun a pu repartir avec sa récompense, remise solennellement par les moniteurs de ski !

Outre les traditionnelles batailles de boules de neige, d'autres activités et sorties étaient au programme, encadrées par les animateurs Capucine, Cynthia, Adeline et Jolan : randonnée en raquettes, visite de la Ferme du

Petit Mont (élevage de chèvres et fabrication de fromages), du Musée de la Faune, du Musée de l'Histoire et des Traditions. Les enfants ont même pu assister à une démonstration d'un tourneur sur bois qui fabrique, entre autres, quilles et bilboquets. Certains s'y sont même essayés !

La classe de neige est une tradition à Rosières depuis 1972 ! Pour permettre à chaque enfant d'y participer, la commune prend en charge 80 % du coût du séjour.

Nous donnons donc rendez-vous en janvier 2021 pour les CM2 de cette nouvelle année scolaire.





## REMISE DES LIVRES

Monsieur Yves Rehn, Maire de Rosières, accompagné de Monsieur Jacky Lahaye, Conseiller délégué aux affaires scolaires, ont remis, le 2 juillet dernier, les traditionnels dictionnaires aux 44 élèves de CM 2 qui pourront ainsi s'y référer lors des recherches qu'ils effectueront au collège.

Parallèlement, 217 livres étaient distribués à l'ensemble des élèves de l'école élémentaire, livres choisis par leurs institutrices et instituteurs pour leur intérêt pédagogique.



# BONNE RETRAITE MONSIEUR GAC !

**A** la rentrée de septembre 2020, Daniel GAC passera le flambeau à Mme Roukos qui exercera les fonctions de directrice de l'école primaire de Rosières.

Après 43 années consacrées à l'éducation des jeunes enfants, Daniel GAC a décidé de faire valoir ses droits à la retraite en cette fin d'année scolaire 2019-2020.

## UNE VOCATION DÈS L'ÂGE DE 10 ANS

Originaire de Marcilly-le-Hayer, c'est à 10 ans qu'il décide d'être instituteur. Cette vocation, une passion comme il le dit lui-même, lui est certainement venue de sa grand-mère qui lui avait confié, lors de leurs longues conversations, que son grand regret était de n'avoir pu être institutrice.

C'est donc à 15 ans qu'il passe brillamment le concours de l'École normale d'instituteurs en 1973, et c'est en 1978 qu'il débute sa carrière, sous contrat avec l'Éducation nationale. Il exerce tout d'abord à l'école primaire de Méry-sur-Seine, puis à Nogent-sur-Seine pendant huit années, ensuite quinze années passées aux Riceys et enfin, ces quinze dernières années à l'école élémentaire de Rosières-près-Troyes.

L'Éducation nationale a tenu à le distinguer pour sa carrière en lui décernant les Palmes académiques en 2011. C'est en 2004 qu'il est nommé Directeur de l'école élémentaire de notre commune qui ne comptait alors que 5 classes. Pour la dernière année de sa longue

carrière, Daniel GAC avait en charge la gestion de 9 classes. L'école de Rosières comptera une dixième classe en primaire pour la rentrée 2020-2021.

## UN TRAVAIL D'ÉQUIPE PRÉCIEUX

Cette dernière année scolaire aura été vraiment particulière pour Daniel GAC qui aura dû organiser quatre rentrées scolaires en raison de la crise sanitaire due à la Covid 19 : la première, traditionnelle, en septembre 2019, puis en mai et juin 2020 au fur et à mesure du déconfinement.

Daniel GAC tient à saluer l'esprit d'équipe qui prévalait dans ses relations avec les enseignants qui se sont succédés, ce qui lui a permis d'exercer ses missions dans d'excellentes conditions. Et lorsqu'on lui demande de se remémorer un fait marquant de sa longue carrière, sans hésiter Daniel GAC se rappelle avoir inscrit plusieurs fois ses élèves pour participer au Parlement des enfants à l'Assemblée nationale. Le projet consistait à élaborer une proposition de loi en classe qui était



ensuite présentée devant les 577 députés juniors. Une des propositions portait sur la protection des abeilles. Les élèves Caillotins ont pu, à cette occasion, visiter l'Assemblée nationale, guidés par le député de la circonscription, et de profiter de cette journée à Paris pour se promener sur la Seine en bateau-mouche, ou voir une pièce de théâtre, notamment.

C'est donc une retraite bien méritée qui s'offre aujourd'hui à Daniel GAC, retraite qu'il compte passer dans l'Aube pour s'adonner à ses loisirs préférés : la pêche, le jardinage, le sport, la lecture... A n'en pas douter, une retraite fort occupée !

La municipalité de Rosières lui souhaite une longue et heureuse retraite.



© Anne Maury

## OUVERTURE D'UNE 10<sup>E</sup> CLASSE EN ÉLÉMENTAIRE ET PRIMARISATION DES ÉCOLES DE ROSIÈRES

À la rentrée de septembre 2020, une 10<sup>e</sup> classe en élémentaire est ouverte, et les écoles maternelle et élémentaire fusionnent pour former :

### **L'École Primaire Fernand Vigneron**

**composée de 5 classes en préélémentaire et de 10 classes en élémentaire.  
Madame Barbara ROUKOS est la directrice de l'école primaire de Rosières.**

# LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020

## LES EFFECTIFS DE LA RENTRÉE :

### À l'école maternelle : 148 élèves

- 26 élèves de petite section dans la classe de Mme Enfert (atsem : Catherine Ramecourt)
- 26 élèves de petite et moyenne section dans la classe de Mme Boulanger (atsem : Sandrine Sauvage)
- 27 élèves de moyenne section dans la classe de Mme Nonat (atsem : Amélie Souverain)
- 27 élèves de moyenne et grande section dans la classe de Mme Palvoisin (atsem : Céline Rouer)
- 27 élèves de grande section dans la classe de Mme Keller-Grillot (atsem : Caroline Pflieger)

### À l'école élémentaire : 239 élèves

- 23 élèves de CP dans la classe de Mme Rigaud
- 22 élèves de CP dans la classe de M. Gaud
- 22 élèves de CP/CE1 dans la classe de Mme Raveneau
- 26 élèves de CE1 dans la classe de Mme Jaillant
- 24 élèves de CE2/CM1 dans la classe de Mme Néau
- 26 élèves de CE2 dans la classe de M. Zedam
- 25 élèves de CE2 dans la classe de Mme Fauche
- 26 élèves de CM1 dans la classe de Mme Dormoy
- 25 élèves de CM1/CM2 dans la classe de Mme Larpin
- 28 élèves de CM2 dans la classe de Mme Ancelin

## LES HORAIRES DE L'ÉCOLE :

A Rosières, le temps scolaire est organisé sur une semaine de 4 jours. L'école accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis

de 8h30 à 11h45 et de 14h00 à 16h45. Aux heures d'arrivée, les enseignants accueillent les enfants 10 minutes avant l'heure de classe, soit à partir de 8h20 le matin et de 13h50 l'après-midi.

## LES SERVICES PÉRISCOLAIRES :

### L'accueil de loisirs périscolaire :

Il accueille les enfants de 3 à 12 ans scolarisés à l'école primaire Fernand Vigneron les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le matin de 7h à 8h20
- Le midi de 11h45 à 12h30 et de 13h15 à 13h50
- Le soir de 16h45 (pour l'école maternelle) ou de 17h30 (pour l'école élémentaire) à 18h30

### La restauration scolaire :

Les enfants scolarisés peuvent déjeuner au restaurant scolaire les jours d'école :

- Au 1<sup>er</sup> étage de la salle des fêtes pour les enfants des petites et moyennes sections, en un seul service de 12h à 13h.
- Au rez de chaussée de la salle des fêtes pour les enfants de grande section et de l'école élémentaire :
  - Les grandes sections, les CP et les CE1 au 1<sup>er</sup> service de 12h à 12h45 (13h pour les grandes sections)
  - Les CE2, CM1 et CM2 au 2<sup>ème</sup> service de 13h à 13h45

Les repas sont fabriqués sur place, et 2 menus sont proposés chaque jour, au choix des familles : un menu classique et un menu végétarien protéiné.

### L'étude surveillée :

À l'école élémentaire, une étude surveillée organisée par la Mairie est proposée les jours d'école après la classe, de 16h45 à 17h30. Ce service gratuit est assuré par des enseignants, rémunérés à cette occasion par la Mairie. L'inscription à ce service se fait en début d'année scolaire auprès de la mairie et les modifications qui interviennent en cours d'année sont ensuite communiquées aux enseignants par les familles.

## L'inscription aux services périscolaires :

Pour utiliser les services périscolaires, il est impératif de compléter et transmettre à la mairie le dossier administratif accompagné des pièces jointes. Ce dossier a été transmis courant juillet par courrier et par mail à chaque famille ou envoyé par la poste aux nouveaux arrivants. Une fois ce dossier réceptionné en mairie, les familles peuvent effectuer les inscriptions aux services périscolaires via le portail famille ou à l'accueil de la mairie.

Retrouvez encore plus d'informations sur les écoles et les services périscolaires sur le site de la commune : [www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr), rubrique enfance-jeunesse.

# L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET L'ORCHESTRE D'HARMONIE



(Jacques Offenbach)  
● Somethin' Stupid (Carson Parks)  
● Danzon n° 2 (Arturo Marquez)  
● 2<sup>ème</sup> Mouvement du Concerto n° 21 (Wolfgang Amadeus Mozart)  
Soliste, Stéphanie Coiteux, professeur de piano à l'école de musique de Rosières  
● Por una Cabeza (Carlos Gardel)  
● Aeris'sThème (Nobuo Uematsu)  
Stéphanie Coiteux, piano, Emmanuel Dhôtel, violon

Samedi 5 Juin 2021 à 20 h 30  
« 25<sup>ème</sup> Anniversaire de l'École de Musique de Rosières-près-Troyes »

## L'ÉCOLE DE MUSIQUE ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

### L'ÉCOLE DE MUSIQUE EN QUELQUES CHIFFRES :

#### ● 9 professeurs :

**Olivier BOUTET**, flûte, **Stéphanie COITEUX**, piano, éveil musical et formation musicale, **Jean-Luc HENRION**, saxophone, **Michaël HENRION**, saxophone, **Nicolas KOLUDZKI**, percussions, batterie, trompette, cornet, **Patrice MILLET**, trombone, **Sophie RENAUDOT**, clarinette et formation musicale, **Alain THIERY**, classes d'orchestre, orchestre d'harmonie et formation musicale, **Jean-Marc WAGNER**, clarinette.

#### ● Instruments enseignés

Clarinette, batterie, percussions, piano, flûte, trompette, cornet, cor, trombone, tuba, Saxophone alto, saxophone ténor, saxophone baryton.

#### ● Plus de 100 élèves inscrits chaque année scolaire

#### ● Activité des élèves :

Cours de formation musicale, cours instrumentaux, répétitions d'orchestre, auditions, concerts, examens de fin d'année scolaire, soirée des élèves avec mini concert et remise de diplômes.

## LES CLASSES D'ORCHESTRE

Classe d'orchestre dès la 2<sup>ème</sup> année d'instrument.

4 années de formation en classes d'orchestre.

Préparation des élèves pour l'intégration au sein de l'Orchestre d'harmonie.

## L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE ROSIÈRES

- 60 musiciens.
- 35 répétitions par an.
- 2 concerts à la salle des fêtes de Rosières (le 1<sup>er</sup> samedi de juin et le dernier samedi de novembre).

**Programme musical varié** : musique de jazz, moderne, classique, de variété.

A chaque concert prestations avec solistes : professeurs et élèves issus de l'école de musique ou musiciens professionnels extérieurs.

## PROCHAINS CONCERTS À LA SALLE DES FÊTES DE ROSIÈRES\*

Samedi 28 novembre 2020 à 20h30  
« 20<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Orchestre d'Harmonie de Rosières-près-Troyes »

#### Extraits du programme

- Ouverture d'Orphée aux Enfers

## RETOUR SUR LE CONCERT DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE ROSIÈRES DU SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019

Comme chaque année nous avons retrouvé notre fidèle public pour fêter ensemble la « Sainte Cécile » Patronne des musiciens, soit près de 400 spectateurs, dans une salle des fêtes de Rosières archicomble.

60 musiciens étaient présents sur scène, dont 4 jeunes qui ont rejoint notre Orchestre après leur « apprentissage » pendant trois années en classes d'orchestre : **Lise Guérin**, flûte, **Lénaëlle Rousseau** et **Ethan Marchais**, saxophone, **Victor Gérard**, trompette.

Encore toutes nos félicitations aux élèves et à leurs professeurs.

Lors de ce concert, nous avons eu le plaisir d'accompagner, avec l'orchestre, deux solistes de haut niveau.

Tout d'abord **Emmanuel Dhôtel**, qui a brillamment interprété la célèbre « **Valse**



**n° 2** » de Dmitri Chostakovich, et ensuite notre professeur de piano, **Stéphanie Coiteux**, avec une œuvre du compositeur autrichien Werner Brüggemann, « **Rike** ».

Ensuite, « **L'Ensemble de flûtes** » sous la direction d'**Olivier Boutet** et « **Le Quintette de saxophones** » sous la direction de **Jean-Luc Henrion**, tous deux professeurs à l'école de musique de Rosières, ont charmé le public avec un répertoire plébiscité par le public.

Maintenant l'Orchestre d'harmonie de Rosières-près-Troyes est impatient de vous retrouver lors de son prochain concert, dans cette même salle, le samedi 28 novembre 2020 à 20h30, pour fêter ensemble son « **20<sup>ème</sup> Anniversaire** ».

**Alain Thiéry**

## CONCERT DE L'UMA SAMEDI 25 JANVIER 2020



Une excellente réussite pour le concert de ce samedi 25 janvier 2020. L'Union Musicale Auloise recevait l'Harmonie de Rosières.

Herbert Didier et Alain Thiéry ont dirigé leurs musiciens avec brio. Ceux-ci ont interprété des morceaux de qualité. Le talent, l'enthousiasme et le dynamisme des deux chefs d'orchestre et de leurs deux formations musicales ont été appréciés du public nombreux, à la salle culturelle de Barberey.

Et surtout, ils ont su transmettre avec patience et passion leur amour de la musique, à leurs enfants et petits-enfants. Un grand merci à tous ces passionnés !

## PENDANT LE CONFINEMENT L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE ROSIÈRES A POURSUIVI SON ACTIVITÉ

**T**ous les professeurs se sont mobilisés pour continuer l'enseignement à leurs élèves en formation musicale et instrumentale. Ils ont utilisés différents outils à leur disposition : téléphone, mail, drive, WhatsApp, Google duo, Skype, Facebook, avec les parents des élèves mineurs pour interlocuteurs principaux.

Ces échanges ont permis aux parents de prendre conscience de la manière d'éduquer musicalement leur enfant, des attentes des professeurs et de la nature des échanges professeurs/élèves.

Il semblerait aussi que les jeunes élèves ont été plus suivis par leurs parents grâce notamment à leur implication dans la gestion des appareils d'enregistrement et outils de communication.

Plus de 80 % des élèves en formation instrumentale et musicale ont participé aux cours virtuels, ce qu'on peut qualifier de réussite compte tenu que les absents à ces cours n'ont pas répondu, pour la plupart, par impossibilité technique.

Globalement les méthodes pédagogiques utilisées ont donné satisfaction, quelques élèves ont même souhaité continuer les cours pendant les vacances scolaires d'avril.

Cependant, la mise en place des cours a fortement mobilisé les professeurs en termes de temps dû à la préparation, par exemple, d'enregistrement des cours en vidéo et/ou audio, de restitution, de commentaires, d'envoi de supports, d'annotation des partitions, etc.

Nous avons observé d'étonnantes progressions car certains élèves consacraient plus de temps à leur instrument du fait du confinement à la maison.

Nous constatons également que ces nouvelles technologies ne remplacent pas les cours traditionnels mais elles permettent, néanmoins, de garder un lien avec nos élèves.

Les problèmes rencontrés, lors des cours virtuels, sont d'ordre technique comme la saturation au niveau son des téléphones, l'engorgement lors de transmission par mails ou des connexions difficiles avec Skype et surtout un décalage entre le son et l'image.

En conclusion nous tenons à remercier les parents d'élèves pour leur aide technique, leur soutien auprès de leur enfant et aussi tous les professeurs qui se sont fortement engagés, malgré des conditions techniques parfois difficiles, afin de poursuivre leur rôle de pédagogue et de transmettre leur passion de la Musique.

**Alain THIÉRY**

# • LE COMITÉ DES FÊTES

## LE MOT DU PRÉSIDENT

**N**ous avons prévu de nombreuses animations (concert de gala des Voix Caillotines, chasse aux œufs à Pâques, pièce de théâtre, 13 juillet et feu d'artifice) qui ont dû être annulées.

Tout était prêt, le 37e Salon des peintres et sculpteurs devait ouvrir ses portes le 21 mars pour une durée de dix jours avec une invitée d'honneur, Elodie Dollat, et 28 artistes de toute la France.

Malheureusement le 17 mars, confinement oblige, les portes sont restées fermées.

**Rendez-vous est pris pour 2021 !**

**Michel Oudin**

du **21**  
au **29**  
**mars**  
**2020**

**ENTRÉE  
LIBRE**

**37<sup>e</sup>**  
**Salon**  
**d'hiver**

**Elodie  
Dollat**  
*invitée d'honneur*

**ROSIÈRES**

Salle des Fêtes  
Tous les jours  
de 14h30 à 19h00

Commune de Rosières  
TROYES CHAMPAGNE

41 830 216 - 01 21 75 14 65 - www.joyeux-caillotin.com - N° 2019 - voir sur la page précédente

# • LES PETITS POINTS CAILLOTINS

**Ce club est un lieu de convivialité où nous pratiquons : la broderie (points comptés, traditionnelle, Hardanger...), le tricot, le crochet.**

C'est un lieu où chacun(e) peut échanger (idées, savoir). Il est ouvert à tous, hommes, femmes et enfants (à partir de 9 ans). Nous organisons une exposition tous les deux ans ainsi qu'un vide-tiroirs des Arts du Fil tous les ans. Nous participons également tous les 2 ans à une exposition à Eschau en Alsace, qui regroupe tous les clubs de la région Grand Est.



Cette année a été perturbée par les conditions sanitaires.

**Horaires :** Toute l'année les

- Mardi : 20h00 à 22h00
- Mercredi : 14h00 à 17h00

**Lieu :** salle derrière le bureau de poste

**Cotisation annuelle : 21€**

**POUR RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, VOUS POUVEZ CONTACTER LA RESPONSABLE DU CLUB :  
Mme Hervy Agnès : 06.88.45.16.50**

## COURS D'ANGLAIS

L'âge idéal pour l'apprentissage d'une seconde langue se situe entre 4 et 11 ans. Si le rapport avec l'enseignant est satisfaisant sur le plan émotionnel, les enfants seront passionnés et motivés pour cette langue.

**Cours pour les enfants de 4 à 11 ans :** en semaine après la classe. L'enseignante va chercher et raccompagne les enfants à l'Ac-



cueil de Loisirs. Adapté à l'âge de l'enfant et à son niveau d'anglais, l'enseignement est axé sur la compréhension et l'expression orale. Les cours s'adressent à tous, qu'ils apprennent, ou non, l'anglais à l'école, car ils complètent et renforcent les programmes scolaires selon une méthode structurée et ludique, mais rigoureuse. L'apprentis-

sage se fait naturellement et sans efforts à un très jeune âge.

- **Durée :** 30 cours d'1 heure, de mi-septembre à mi-juin (45 min pour les petits de 1re année)
- **Tarif :** 43 € par mois
- **Cours adultes niveau élémentaire** le mardi de 10h15 à 11h45.
- **Cours adultes niveau intermédiaire** le mardi de 15h45 à 17h15. (D'autres créneaux horaires sont possibles suivant la demande).
- **Cours particuliers :** primaire, collège, lycée, étudiants, adultes.
- **Renseignements :**  
**06 63 95 66 05**



SPECTACULART

Les Voix Cailloises

# • LES VOIX CAILLOTINES

## SAISON 2019/2020

La saison 2020 s'annonçait prometteuse et devait nous permettre de fêter dignement le vingtième anniversaire de la chorale.

Ces beaux projets seront reportés en 2021 si la situation sanitaire nous est plus favorable. Les 80 choristes sont impatients de reprendre les répétitions.

## SAISON 2020/2021

Après avoir eu le bonheur de nous produire en 2019 dans le département (gala de Rosières, festival de Saint-Parres-aux-Tertres, Théâtre de Champagne) mais aussi à l'extérieur (Mantes-la-Ville, théâtre Antique d'Orange), nous envisageons pour 2021 de donner deux concerts en Haute-Savoie les 23 et 24 mai, mais aussi dans l'agglomération troyenne en avril. Notre chef nous prépare un nouveau spectacle toujours en mouvement et

qui saura, comme d'habitude, vous procurer de belles émotions.

Nous comptons vous retrouver lors du concert de gala de Rosières du 29 mai 2021.

## LES RÉPÉTITIONS

Elles se tiennent à la salle des Fêtes de Rosières tous les lundis en période scolaire de 20 h 30 à 22 h. Elles reprendront dès le 7 septembre si tout va bien.



## POUR INFO

**Chef de chœur :**  
Christophe Allègre

**Au piano :** Alexandra Ruiz

**Contact :** Isabelle POTIER

**06 15 91 37 06**

*Plus d'infos sur le site internet de la mairie de Rosières*

# • LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

**V**ous désirez passer quelques heures agréables, tout au long de l'année, pour vous détendre, vous entretenir et vous muscler ?... Venez nous rejoindre pour suivre les cours de la Gymnastique Volontaire, ouverts pour les femmes comme pour les hommes. Ces cours ont lieu dans la salle de judo, dans le complexe sportif, à côté de la Mairie de Rosières, sauf pendant les vacances scolaires. Tous nos cours sont délivrés par des animatrices et animateur diplômés d'Etat qui se forment régulièrement aux nouvelles méthodes de gym en salle et de bien être : Pilates, Bokwa... c'est-à-dire du cardio training, du cardio power, de l'entraînement fractionné, du renforcement musculaire, du stretching...



Tout au long de l'année, nous vous informons lorsque notre Comité Départemental propose des stages à la journée, afin de découvrir d'autres activités. Notre section est affiliée à la Fédération Française de l'Education Physique et Gymnastique Volontaire.

## Horaires cours adultes :

- le lundi de 14h15 à 15h15 avec Gaël CAULIER
- le mardi de 18h15 à 19h15 avec Gaël CAULIER
- le mardi de 19h15 à 20h15 avec Gaël CAULIER
- le jeudi de 19h30 à 20h30 avec Ursula NJILA

## Horaires cours enfants :

le mardi de 17h à 18h pour les 6 à 11 ans avec Flora BALINI (15 au maximum. L'enfant est pris à la garderie de l'école si nécessaire et y est reconduit). Ces cours permettent aux enfants de faire des parcours de motricité, de la danse, de participer à des jeux de mémoire...

## Reprise des cours :

- à partir du LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020 à 14h15

## Cotisations licences 2020 - 2021 :

- adultes : **92€** - enfants : **70€**
- licenciés venant d'autres sections : **66€**

Bien-sûr, d'autres manifestations, pot de Noël, galettes des rois, pique-nique... apportent encore plus de convivialité à notre section. Nous acceptons des inscriptions en cours d'année. La priorité étant donnée avant tout aux habitants de la commune de Rosières.

## Renseignements complémentaires auprès de :

- Madeleine BAILLY (Présidente) : **06 62 32 71 63**
- Nelly JOBARD (Trésorière) : **06 81 46 53 36**
- sinon, déposer un message sur notre boîte mail : **gvrosieres@laposte.net**

## PARENT' HOUSIASME

Notre association aurait dû fêter ses 20 ans d'existence cette année, mais le COVID-19 est passé par là. En raison du confinement et pour des raisons sanitaires, nous avons été contraints d'annuler les manifestations de 2020. (Celle de mars 2020 n'a pas eu lieu et il n'y en aura pas en octobre)

Aussi, nous vous donnons rendez-vous au printemps et à l'automne 2021, sous réserve de nouvelles normes sanitaires et de renfort de notre équipe.

Nous vous invitons à consulter le site de la mairie ou notre page Facebook.

## Odile Melchers



# LES ANCIENS COMBATTANTS

## CHERS ADHÉRENTS ... BONJOUR !

### LE MOT DU PRÉSIDENT

**V**endredi 10 janvier, à l'issue de la soirée « Galette des Rois » nous nous étions donné rendez-vous le samedi 4 avril pour notre traditionnelle Assemblée générale. Mais les événements, la pandémie due au coronavirus, le confinement, les règles de sécurité... en ont décidé autrement. L'Assemblée générale, le voyage, le repas champêtre, les concours de belote ont été annulés. La cérémonie patriotique du 8 mai s'est déroulée en strict comité : Michel Oudin, Premier adjoint au maire représentant la municipalité et moi-même, avons déposé chacun une gerbe et avons lu les traditionnels messages.

Les activités reprendront l'année prochaine en fonction de l'évolution sanitaire, des directives et des critères gouvernementaux. Il en sera de même pour l'organisation des cérémonies patriotiques.

J'ai rencontré dernièrement Yves Rehn, notre nouveau maire, pour lui présenter notre association. L'entrevue a été très cordiale et M. le



maire est très favorable à la continuité de nos actions. Je lui ai fait part également des liens étroits et amicaux qui unissent notre section à celle de Saint-André-les-Vergers présidée par Roland Fournier. J'espère que cette période n'a pas été trop éprouvante et que vous gardez le moral.

Pour que nous puissions nous retrouver dans de bonnes conditions, prenez bien soin de vous, soyez vigilants et respectez les gestes barrière, même si cela est contraignant...

À très bientôt, j'espère

*Le Président*  
**Maurice Boulez**

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ :

- Maurice Boulez au **03 25 49 03 94**
- Roger Gosselin, responsable voyages, au **03 25 82 06 80**
- Site : <https://ancienscombattants-derosieres.blogspot.fr/>

## GALETTE DES ROIS

Avec la nouvelle année, avec le mois de janvier... revient le temps des galettes !

Un moment de convivialité et de bonne humeur que les anciens combattants apprécient beaucoup. C'est ainsi que le vendredi 10 janvier, ils étaient près de 60 à s'installer autour des tables. Avant de commencer les agapes, Maurice Boulez, le président, présentait ses vœux les plus chaleureux à toutes et à tous, sans oublier d'avoir une pensée pour ceux qui,



pour des raisons diverses, n'avaient pu être là. Il ne restait plus qu'à lever son verre à la santé de tous et à passer une agréable soirée, ce qui fut fait sans tarder.

Assiette de charcuterie, salade, fromage... et les traditionnelles galettes... tout fut très apprécié.

Vive le Roi ! Vive la Reine !... Chacune et chacun trinquèrent à leur santé et à leur gloire éphémère.



## ● CLUB DES AMIS DE ROSIÈRES

### LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

**B**onjour à tous les Amis de Rosières.

Voilà plusieurs mois que notre club est à l'arrêt. Heureusement, le jeudi 13 février nous avons passé une très belle journée au Royal Palace à Kirrwiller dans le Bas-Rhin.

Petit résumé de ce moment magique : déjeuner au restaurant Le Majestic, très bon menu dans une ambiance festive et conviviale, avant de nous installer dans la magnifique salle de spectacles pour découvrir sur scène des artistes talentueux ; plumes, paillettes, danseurs, danseuses, magie...

C'était un émerveillement à couper le souffle ! Puis une heure d'animation musicale au Lounge club où certains ont pu danser,

boire un verre et terminer la journée en beauté.

J'espère de tout cœur que l'année 2021 nous permettra de revivre de tels moments, c'est pourquoi je vous ai proposé de participer au voyage-surprise le jeudi 17 septembre 2020, bien entendu en respectant les mesures sanitaires. Cette journée se déroulera en grande partie dans la nature.

Début juin, nous avons également repris les sorties-randonnées du mardi après-midi avec Roger Parigot pour le plus grand plaisir des marcheurs, et le 4 juillet, Bernard Muller nous guidait pour la sortie mensuelle d'une journée avec pique-nique.

Pour l'instant, je n'ai que ces propositions à vous offrir. Je sais que beaucoup sont impatients de reprendre les jeux du jeudi, mais il

est impératif de redémarrer dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire.

J'espère malgré tout que vous avez passé cette période le mieux possible et que nous puissions nous retrouver tous après les vacances d'été. Prenez bien soin de vous et à bientôt.

**Martine YOVANOVITCH**

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :**

**Martine YOVANOVITCH au 03 25 49 11 66**

**Roger PARIGOT, responsable de la marche au 03 25 41 86 01**

# • ROS SECTION FOOTBALL

## POUR LA SAISON 2020-2021, SERONT ENGAGÉES

- Une équipe UFOLEP en vétérans
- Deux équipes seniors FFF
  - une en R 2
  - une en D 2
- Une équipe Foot Loisir (à 7)
- Une équipes U18
- Une équipe U16
- Une équipe U14
- Une équipe U13
- Une ou deux équipes U11
- Deux équipes U8 U9
- Une ou deux équipes U6 U7

## LA REPRISSE DES ENTRAÎNEMENTS SE FERA AU STADE DE ROSIÈRES :

- Le lundi 10 août de 19h15 à 21h00 pour les seniors
- Le jeudi 20 août de 19h00 à 21h00 pour les U18
- Le vendredi 16 août de 10h00 à 21h00 pour les U16
- Le mercredi 2 septembre de 14h00 à 16h00 pour les U13 et U11
- Le mercredi 2 septembre pour les U8U9 de 14h00 à 16h00
- Le mercredi 2 septembre pour les U6U7 de 14h00 à 15h30

## LES ENTRAÎNEMENTS SE DÉROULERONT :

*(à confirmer après la rentrée scolaire)*

- Les mercredis et vendredis pour les seniors de 19h15 à 21h30

- Les mardis et jeudis pour les U18 de 19h00 à 21h00
- Les mardi et jeudis pour les U16 de 19h00 à 21h00
- Les mercredis de 14h00 à 16h00 pour les U13 et U14
- Les mercredis pour les U8/U9 et U11 de 14h00 à 16h00
- Les mercredis pour les U6/U7 de 14h00 à 15h30
- Les mercredis pour l'Ufolep (rens auprès de Fabrice Girard **06 87 99 15 09**)
- Pour le foot Loisir, se renseigner auprès de Johan Pilloud **06 22 48 10 72**

Inscriptions au stade de Rosières aux horaires d'entraînements.

## RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE :

● **M. Marc GONDOUIN**  
au **06 20 10 47 47** (Président)

● **Mme Bernadette DEBRABANDERE**  
au **06 75 08 29 80** (secrétaire)

● **Tél. vestiaires : 03 25 73 70 89**  
*(réponse aux heures d'entraînements)*

● **Adresse internet :**  
**[rosieres-om-foot@orange.fr](mailto:rosieres-om-foot@orange.fr)**

## LES COTISATIONS SONT FIXÉES À :

- 80€, 85€, 90€ et 110€ selon les catégories



## AVIS :

**Tous les éducateurs et dirigeants sont bénévoles ; les entraînements se déroulent selon leur disponibilité.**

Vous êtes passionné par le ballon rond, que vous soyez petits ou grands, venez rejoindre le club de Rosières. Vous êtes disponible et à la recherche d'une activité, les bénévoles du club, dans un esprit familial, vous accueilleront avec plaisir pour encadrer et accompagner ses équipes. Alors n'hésitez pas à nous contacter.

# ROS SECTION JUDO

## Saison 2020 - 2021

### FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO : F.F.J.D.A

Véritable sport éducatif, le judo permet à chacun de devenir plus adroit, plus souple, plus fort mais aussi d'apprendre à respecter des règles, découvrir l'entraide, évaluer ses forces et ses faiblesses pour progresser.

Créée en 1987, la section est essentiellement tournée vers la jeunesse, mais depuis quelques années, les adultes y ont fait leur entrée. Les cours sont également accessibles aux personnes portant un handicap.

#### 4/6 ANS : EVEIL

Le professeur met en oeuvre une pédagogie adaptée au développement physique et intellectuel des plus jeunes pratiquants. Le programme Eveil-Judo est construit autour de l'intérêt de l'enfant pour faciliter ses futurs apprentissages du judo et des activités sportives en général.

#### 7/10 ANS : INITIATION

L'enfant prend confiance en lui, devient autonome. Il découvre son corps et apprend à canaliser son énergie. Il élargit son cercle d'amis et prend goût au sport, puis découvre la compétition.

#### 11 ans et plus : Perfectionnement

Avec l'assurance et la maîtrise de son corps de plus en plus affirmées, le jeune apprend de nouvelles techniques et devient performant en compétition. Il pourra devenir un grand JUDOKA !

### LES ENTRAÎNEMENTS :

	10h30 11h30	14h15 15h30	17h 18h	18h 19h25	19h 20h30
LUNDI			4 à 6 ans	à partir de 10 ans	
MERCREDI	4 à 6 ans (ext.)	12 ans et +			
JEUDI			7 à 10 ans	8 à 12 ans	
VENDREDI					Adultes

*Le professeur indiquera le créneau le mieux adapté à votre enfant et certains cours peuvent être mutualisés avec d'autres clubs.*

### LA COTISATION ANNUELLE (assurance comprise) :

- 1<sup>er</sup> judoka : 102€
- 2<sup>ème</sup> judoka : 92€
- A partir du 3<sup>ème</sup> judoka : 62€
- Passeport : 10€

Le passeport doit être visé par le médecin à chaque rentrée sportive et porter la mention « apte à la compétition ».

Il suivra le judoka tout au long de son parcours sportif.

Il doit être visé par le médecin au moment de l'inscription.

**Facilités de paiement,  
bons CAF**

Certificat médical OBLIGATOIRE à la première inscription et si interruption l'an dernier.

**Pensez-y avant de venir vous inscrire !**

### RENSEIGNEMENTS SPORTIFS :

- Le professeur :  
Jean-Christophe CROMBEZ  
(DJEPS) : 06.67.08.27.50

ESSAIS possibles (sans kimono) avant de se licencier.

**Vente de KIMONOS aux couleurs du club.**

### POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES : ÉQUIPE DU BUREAU

- **Présidente :**  
Angélique RAGON :  
**06.67.44.89.16**
- **Email :**  
philetange10@gmail.com
- **Vice-président :**  
Guillaume MONTAY
- **Membre(s) :** Lauranne LOMBARD, Alice YALAOUI.

**Inscriptions saison  
2020/2021 :  
Samedi 5 septembre  
2020  
de 10h à 12h au Dojo**

**REPRISE DES COURS :  
Lundi 14 septembre 2020**



# ROS ROSIÈRES SAINT JULIEN HANDBALL

Le Handball au Rosières-Saint-Julien (RSJH)... Une institution depuis 47ans !

## LES VALEURS...

La Fédération Française de Handball souhaite, dans ses grandes lignes, véhiculer des valeurs telles que le dévouement, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe, le fair-play, le respect et la solidarité. Le RSJH s'inscrit parfaitement dans ces valeurs, avec de nombreuses interventions autres que sportives. Les interventions sont mises en place sur les différents milieux tels que les Quartiers Politique de la Ville, le handicap, les personnes en grandes difficultés sociales et le Sport Santé.

## LE CLUB...

Le RSJH ce sont également 349 licenciés, masculins, féminins, de 3 ans à 60 ans...

21 équipes engagées dans les différents championnats, départementaux, régionaux et nationaux, sans oublier le sport loisir.

Fort de sa quarantaine de dirigeants, de ses 22 entraîneurs diplômés dont 3 professionnels, le RSJH ne cesse de grandir sans pour autant négliger la qualité.

Ses interventions se font sur plusieurs gymnases, mais le gymnase de Rosières reste le lieu de ralliement principal où la majorité des entraînements s'y déroule. Le gymnase de Saint-Julien est également un lieu fort en terme d'accueil avec ses 1500 places assises.



Les filles de Nationale y joueront régulièrement la saison prochaine afin d'offrir un certain confort en respectant les mesures barrières mises en place pour le Covid.

Le RSJH est en entente sur plusieurs catégories avec des clubs satellites comme le Savino Chapelain et Vendeuvre. Cela permet de proposer des équipes de niveau élite dans certaines catégories. Ces ententes existent depuis plus de 4 ans et ont permis de voir évoluer nos jeunes moins de 18 au niveau national tant en filles qu'en garçons.

## LA FORMATION...

**La formation est basée sur 4 grands axes**

**Les formations sportives filles et garçons**

- Accueil des petits 3-5 ans où

des ateliers sont proposés tous les lundis soir au gymnase de Rosières.

- Les 6-9 ans sur des plateaux d'évolutions le lundi soir au gymnase de Rosières et quelques compétitions dans la saison.

- Les moins de 11 ans avec des entraînements en fonction du niveau de l'enfant. Des compétitions sont organisées tout au long de la saison sportive.

- Les moins de 13 et 15 ans chez qui le niveau pourra faire évoluer le ou la jeune du niveau départemental au niveau Grand Est.

- Les moins de 18 ans sont également sur plusieurs niveaux de jeu : départemental, interdépartemental, ou élite Grand Est.

- Les plus de 16 ans, le niveau, que ce soit femmes ou hommes, propose également des niveaux adaptés, en loisir, en départemental, régional ou national.



● Sans oublier l'excellence en terme de formation, avec notre section sportive RSJH-Collège Marie Curie. 19 années d'existence, 24 élèves cette année et bien des jeunes qui sont ensuite passés par des structures haut niveau, Pôle Espoir, centre de formation, avec pour certaines et certains des sélections sur des équipes Aube, Ligue, ou France Jeune. Un centre de formation est en projet sur le lycée Chrestien de Troyes pour la rentrée 2021-2022.

**La formation arbitrale**

C'est un axe prioritaire, car sans arbitre pas de jeu... Le RSJH peut se targuer d'obtenir de Label d'Or de la FFHB concernant son école d'arbitrage. Sa vingtaine de jeunes arbitres dirige tous les week-ends des rencontres. Une douzaine d'ar-

bitres adultes viennent les compléter, et sifflent le week-end du niveau département au niveau national.

**La formation Sport Santé et loisirs**

C'est une nouvelle activité qui voit le jour à la rentrée le lundi de 20h30 à 21h45 : le Hand à 4. Elle se déroulera tous les lundis au gymnase de Saint-Julien, et permettra d'accueillir des adultes voulant retrouver une activité sportive de loisirs. Mélangés aux joueurs et joueuses du niveau départemental (loisirs) par groupe de niveaux, les licenciés pourront s'adonner à l'activité Handball à 4 sans contrainte de niveau. Des ateliers cardio et muscu seront mis en place sous la conduite d'un éducateur sportif breveté d'état et d'entraîneurs fédéraux.

# ROS SECTION TENNIS



**Le ROS TENNIS est un club dynamique et convivial qui permet une pratique du tennis en loisir et compétition.**

**P**our les débutants, une pédagogie et du matériel adaptés permettent une progression ludique et rapide.

L'entraîneur est diplômé d'Etat et également spécialisé dans le sport santé Bien-être.

Les groupes d'entraînements jeunes et adultes se font par âges et niveaux (mini tennis, initiation, perfectionnement et entraînement).

De nombreuses manifestations extra-sportives sont proposées : Réveillon, Galette des rois, Pâques, Fête du tennis, stages de vacances.

## AU NIVEAU SPORTIF :

- Tournoi interne et externe
- Tournoi 3 Raquettes
- Stages vacances à la journée
- Championnats par équipes, clubs toutes catégories (départementales et régionales)

## COMPOSITION DU BUREAU :

- **Président** : Alexandre LABILLE 06.64.75.05.80



● **Secrétaire** :  
Elise SOUVERAIN

● **Trésorier** :  
Valentin HARMAND

● **Moniteur de tennis (DEJPS)  
Enseignant E3S (Sport santé)** : Freddy HELEINE  
06.29.61.74.73

## LES INSTALLATIONS :

- 2 courts extérieurs éclairés
- 1 court couvert éclairé

Les réservations se font par internet avec le compte licencié TENUP

## COTISATIONS SAISON 2020-2021 :

- Tennis loisir jeunes -18 ans/étudiants : **95 €**
- Mini Tennis (enfants nés en 2015/2016) : **100 €**

● Tennis loisirs adultes : **135 €**

● Jeune avec cours 1 heure/semaine : **185 €**

Heure supplémentaire : **65 €**

● Adultes/ ados avec cours 1h30/semaine : **225 €**

● Section sportive 3 séances/semaine : **300 €**

Possibilité de régler en plusieurs fois.

Coupons sport et Activ+ acceptés.

Les tarifs incluent la licence FFT et l'accès à tous les courts.

**CONTACT :**  
**Freddy HELEINE**  
**06 29 61 74 73**  
**rosieres.tennis@gmail.com**

# ROS

## SECTION CYCLO

### LE MOT DU PRÉSIDENT

**A**ffiliée à la FFVélo (ex Fédération Française de Cyclotourisme), la section cyclo du ROS compte, en 2020, 16 adhérents : 2 dames et 14 messieurs (9 caillotins et 7 issus des communes voisines).

Les sorties se déroulent suivant un calendrier établi par la fédération sur proposition des responsables des clubs auboisi. Elles ont lieu les week-end de février à octobre. Les parcours s'échelonnent de 30 à 100 km.

Notre section organise chaque année la Rando du Muguet le

premier dimanche de mai et la *Rosarienne* début juillet. Dans les deux cas, nous recevons entre 250 et 300 cyclos issus des 38 clubs de l'Aube.

Mais cette année, le calendrier s'est arrêté le samedi 7 mars : pas de Rando du Muguet ni de *Rosarienne* !

Le déconfinement a vu une petite reprise des sorties au sein du club, mais en nombre limité tout en respectant les distances de sécurité sanitaire.

Notre section propose également chaque année en juin/juillet une semaine de vélo et de rando pédestre dans un des villages-vacances de France.

L'an passé, nous découvrons Laguiole en Aveyron et, cette année, Habère-Poche en Haute-Savoie. Un magnifique séjour entre amis dans un cadre de verdure et de montagne.

Fin août, début septembre, le calendrier est bien rempli, mais pourrions-nous répondre présents aux organisations de nos collègues cyclos ? Nous le souhaitons tous mais nous respectons les directives des autorités.

Si vous êtes intéressés par notre pratique sportive, vous pouvez me contacter au **06 79 80 21 11**.

**Jean-Claude YOVANOVITCH**



# ROS ESCALADE



## LE MOT DU PRÉSIDENT

L'équipe du ROS ESCALADE souhaite vous faire partager la pratique de l'escalade qui, plus qu'un sport, est avant tout une source de plaisirs. Le plaisir des mouvements, la joie de dominer « la loi de la nature » (l'apesanteur), la découverte de sensations nouvelles (le vol), la maîtrise de certaines angoisses.

L'escalade peut se pratiquer à partir de 6 ans et sans limite d'âge.

La pratique de ce sport n'exige aucune condition physique particulière ; une bonne motivation pour vaincre la peur du vide, en toute sécurité, suffira à venir nous rejoindre.

### Quand :

Tous les mercredis de 13h45 à 15h15  
A partir du mercredi 9 septembre 2020

### Lieu :

#### les cours se dérouleront :

- Sur le mur de l'Université de Technologie de Troyes (UTT)
- Ou, selon disponibilité, sur le mur refait à neuf du complexe sportif du cosec (sous les gradins)



### Tarifs :

#### ● ENFANTS :

Commune de Rosières = **95 €**  
Communes Extérieures = **98 €**  
À partir du 3e enfant = **88 €**

2 séances d'initiation possibles ; à partir de la troisième si le dossier complet n'est pas remis, il sera demandé 4,50 € pour chaque séance = assurance). Ces cotisations annuelles comprennent la licence à la FFME, l'assurance, le matériel (sauf les chaussons) et l'encadrement.

Les bons ACTIV+ viennent en déduction dans la limite de 80 % (maxi 65 €)

### Equipement :

- Se munir d'une paire de chaussons d'escalade pour ceux et celles qui en possèdent, une paire de baskets propres suffira pour les débutants(tes).

### RENSEIGNEMENTS :

Philippe ASCENSO, Président : 06.61.21.73.33

email : [ascensop@bbox.fr](mailto:ascensop@bbox.fr)

Site web :

<https://sites.google.com/site/rosescalade>



# INFOS PRATIQUES ET CONTACTS UTILES

## MAIRIE

Tel : **03.25.82.48.00**  
E-mail : [mairie@rosieres10.fr](mailto:mairie@rosieres10.fr)  
Site internet :

[www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr)  
[Heures d'ouverture au public :](#)

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Police secours : **17**  
Sapeurs-pompiers : **18**  
Garde médicale et Samu : **15**  
Numéro d'urgence réservé aux téléphones portables : **112**

## POLICE MUNICIPALE

Tel : **03.25.71.79.40**  
Tél patrouille : **06.75.21.42.06**  
De lundi au vendredi de 8h00 à 20h00

## GROUPE SCOLAIRE

Place Charles de Gaulle  
[Ecole élémentaire :](#)  
**03.25.75.01.05**  
[Ecole maternelle :](#)  
**03.25.49.58.19**

## ACCUEIL DE LOISIRS

Place Charles de Gaulle  
Maternelle : **03.25.41.29.34**  
Élémentaire : **03.25.41.29.35**

## RESTAURANT SCOLAIRE

Tel : **03.25.49.22.11**

## TRÉSORERIE MUNICIPALE

Trésorerie de Troyes agglomération  
143 avenue Pierre Brossolette  
10000 TROYES  
Tel : **03.25.73.87.71**  
[Horaires d'ouverture](#)  
Les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00  
Les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00

## AUBERGE DE JEUNESSE

Chemin Sainte-Scholastique  
Tel : **03.25.82.00.65**  
Fax : **03.25.72.93.78**

## CULTE

Chapelle de Rosières  
10 chemin Sainte Scholastique  
Paroisse et presbytère de Saint André les vergers  
Tel : **03.25.79.31.40**

## CIMETIÈRE

[INTERCOMMUNAL](#)  
Entrée route d'Auxerre  
Tel : **03.25.49.69.25**  
[Horaires d'ouverture :](#)  
Du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> novembre : de 8h30 à 18h30

Du 2 novembre au 28 février : de 8h30 à 17h30  
Contact pour actes administratifs : **03.25.45.27.39**  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

## CRÉMATORIUM

Tel : **03.25.75.39.57**

## SERVICE DES EAUX SDDEA

Tel : **03.25.83.27.27**

## ENEDIS (Electricité)

Dépannage : **09.72.67.50.10**

## GRDF (Gaz)

Dépannage : **08.00.47.33.33**

## DÉCHETTERIE

3 rue des près Saint Jean - Saint Julien les villas  
Tel : **03.25.49.65.89**  
Fermée tous les mardis

## Heures d'ouverture :

**Été** : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 - Samedi de 9h00 à 19h00 - Dimanche de 10h00 à 12h30.

**Hiver** : Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 - Samedi de 9h00 à 17h30 - Dimanche de 10h00 à 12h30

## ORDURES MÉNAGÈRES

- **Collecte des ordures ménagères :**
  - Secteur NORD et secteur NORD GENDARMERIE : tous les vendredis matin
  - Secteur SUD : tous les mardis matin

- **Collecte des emballages recyclables**

- Secteurs NORD / NORD GENDARMERIE / SUD : tous les lundis matin

- **Collecte des déchets verts** (entre novembre et mars)

- Secteur NORD et secteur SUD : tous les mercredis matin
- Secteur NORD GENDARMERIE : tous les vendredis matin

Pensez à sortir vos bacs/sacs la veille.

## MÉDECINS

- **Dr Carole MENEGAULT**  
Cabinet : 9 avenue des Lombards  
Tel : **03.25.49.28.45**

- **Dr Angélique GALINET**

Cabinet : 1 rue du Chêne  
Tel : **03.25.42.95.92**

- **Dr Carole MINA SANCHEZ**

Cabinet : 7 bis rue du Chêne  
Tel : **03.25.72.14.30**

## GYNÉCOLOGUE

### OBSTÉTRICIE

### ÉCHOGRAPHIES

- **Dr Nicolas BRISSART**

Cabinet : 1 rue du Chêne

Tel : **03.25.73.65.80**

## KINÉSITHÉRAPEUTES

Cabinet : 15 bis route de Saint-Pouange

- **Mme Maud NACU**

Tel : **03.25.75.50.12 - 06.64.03.62.42**

- **M. Cristian NACU**

Tel : **03.25.75.50.12 - 06.65.22.35.50**

- **M. Adrian ORBAN**

Tel : **03.25.75.50.12 - 06.50.30.77.01**

- **Mme Eléna ANDREUTA**

Tel : **03.25.75.50.12**

- **M. Constantin NISTOR**

Tel : **03.25.75.50.12**

Cabinet : 41 rue Joséphine Baker

Tel : **03.25.49.14.17**

- **M. Pawel GALKOWSKI**

- **Mme Christine LAUMAIN**

- **M. Jean-Claude BALLIGAND**

- **M. Tomasz HAMALA**

## INFIRMIERS

- **M. Romain BIENVENU**

- **Mme Cindy CARREY**

Cabinet : 35/39 rue Joséphine Baker

Tel : **03.25.45.97.60**

- **Mme Vanessa ERASSOFF**

- **Mme Pascale JACOB**

Cabinet : 16 rue Pierre Curie

Tel : **03.25.71.89.54**

- **Mme Marie-Christine HUBERT**

Cabinet : 1 rue du Chêne  
Uniquement sur RDV au cabinet et à domicile

Tel : **06.08.05.15.11**

## DENTISTE

- **Mme Thi Lien GROLIER**

Cabinet : 3 rue de la Liberté

Tel : **03.25.46.47.70**

## PHARMACIE

Pharmacie des Lombards

9 avenue des Lombards

Tel : **03.25.82.35.08**

## SAGE-FEMME

- **Mme Catherine BRISSART**

Cabinet : 1 rue du Chêne

Tel : **06.64.84.63.16**

## SOPHROLOGUE

- **Mme Leslie PARIS**

Cabinet : 1 rue du Chêne

Tel : **07.89.27.61.71**

Mail : [contact@ankhka.com](mailto:contact@ankhka.com)

## RÉFLEXOLOGUE

## RELAXOLOGUE

- **M. David GARDZIEL**

Cabinet : 1 rue du Chêne

Tel : **07.69.85.71.10**

## GRAPHOTHÉRAPEUTE - ART-THÉRAPEUTE

- **Mme Céline MERCIER**

Cabinet : 1 rue du Chêne

Tel : **06.61.59.52.72**

## DIÉTÉTICIENNE

## NUTRITIONNISTE

- **Mme Florence NUYTEN**

Cabinet : 1 rue du Chêne

Tel : **06.43.21.75.32**

## OSTÉOPATHE

Cabinet : 1 rue du Chêne

- **Mme Marie GROSJEAN**

Tel : **06.04.50.21.66**

- **M. Benjamin GUERRY**

Tel : **06.86.42.34.36**

## PÉDICURE - PODOLOGUE

Cabinet : 1 rue du Chêne

- **M. Romain GUÉRARD**

Tel : **06.50.41.63.03**

- **Mme Claudia LENOIR**

Tel : **03.25.82.15.65 - 06.08.06.58.19**

## PERMANENCES

### JURIDIQUES

[Lieu](#) : Mairie de Rosières

[Horaires](#) : 9h00 à 11h00

[Dates](#) :

- Lundi 28 septembre 2020

- Lundi 26 octobre 2020

- Lundi 30 novembre 2020

- Lundi 21 décembre 2020

### PERMANENCES SOCIALES

Assistante sociale de secteur  
Pôle des solidarités du Département : **Mme BANZET**

[Lieu](#) : Mairie de Rosières

Permanences sur rendez-vous :

**03.25.46.44.70**

[Horaires](#) : de 13h30 à 17h00

[Dates](#) : Les jeudis 17 septembre,

1<sup>er</sup> octobre, 15 octobre,

5 novembre, 19 novembre,

3 décembre et 17 décembre 2020.

## RENCONTRE AVEC LE

## CONCILIATEUR DE

## JUSTICE

- **M. Jean HANY**

Permanence un jeudi sur 2

Mairie de Saint André les

Vergers

Contact : **03.25.79.08.45**

# LES GESTES BARRIÈRE

VUS PAR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE  
ÉLÉMENTAIRE DE ROSIÈRES

Le Moucher dans un  
Mouchoir en papier



Allez hop  
à la poubelle !



Coussse et éternue dans

l'on coude

♥ dance le dab ♥